

Bruxelles, le 17 juillet 2023
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2023/0140(COD)

11787/23
ADD 1

CODEC 1355
INDEF 38
COPS 391
POLMIL 199
IND 385
MAP 38
COMPET 753

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relatif au soutien à la production de munitions (ASAP) (première lecture) - Adoption de l'acte législatif = Déclaration

Déclaration commune du Parlement européen et du Conseil

Le Parlement européen et le Conseil sont conscients qu'il est urgent d'aider la base industrielle et technologique de défense européenne (BITDE) à intensifier la production dans le contexte des défis posés par la guerre d'agression non provoquée et injustifiée menée par la Russie contre l'Ukraine, et rappellent que le règlement relatif au soutien à la production de munitions (ASAP) apporte une réponse immédiate à ce besoin urgent en mettant en place un nouvel instrument temporaire pour faciliter les investissements industriels.

Le Parlement européen et le Conseil soulignent la nécessité d'envisager toutes les mesures appropriées pour renforcer et développer la BITDE, y compris les petites et moyennes entreprises, et pour supprimer les obstacles et les goulets d'étranglement afin de permettre à l'industrie de produire davantage tout au long des chaînes de valeur.

Le Parlement européen et le Conseil invitent donc la Commission à envisager, le cas échéant, de présenter dès que possible toute nouvelle initiative nécessaire pour renforcer la BITDE, y compris un financement adéquat, par exemple dans le cadre du programme européen d'investissement dans le domaine de la défense, ainsi qu'un cadre juridique visant à garantir la sécurité d'approvisionnement et à soutenir la production de munitions.

Le Parlement européen et le Conseil conviennent d'examiner de telles initiatives sans retard et dans un esprit de coopération loyale.
